

M. ELDERKIN: Très facilement, s'il se rapporte au prêt. En d'autres mots, s'il est de 10 p. 100 du prêt et le taux d'intérêt est de 7 p. 100 sur le prêt, c'est 7.7 p. 100.

M. MACKASEY: Seront-elles forcées de le faire en vertu de la mise à jour?

M. ELDERKIN: A moins que ce genre de prêt soit exempté par les règlements du Ministre, ce qui, je suppose, sera normal dans le cas des grosses corporations.

M. LIND: Monsieur le président, quel pourcentage du total des prêts de banques sera exempté à ces termes?

M. ELDERKIN: La discussion n'est pas encore arrivée au point où le Ministre devra fixer le pourcentage. Je n'en saurais rien. Parlez-vous de la grosseur?

M. LIND: Non, je ne parle pas de la grosseur; je parle du montant global des prêts. Si elles prêtent un milliard de dollars, est-ce que 90 p. 100 de ce montant sera exempté?

M. ELDERKIN: Je ne crois pas que ça ira du tout comme ça, M. Lind. Si vous travaillez sur un chiffre, tel que, je crois, une autre juridiction le fait, si le montant du prêt ou crédit excède un certain chiffre, l'ensemble de l'emprunt est exempt.

M. MORE (*Regina City*): Pourriez-vous répéter cela?

M. ELDERKIN: Si le montant du crédit en vertu duquel le prêt est fait excède un certain chiffre (vous pouvez choisir le point d'équation), la banque est exemptée de la déclarer.

M. FULTON: Vous dites que dans certaines juridictions, c'est la règle?

M. ELDERKIN: Oui, c'est ce qu'on me dit.

M. GILBERT: Quelles juridictions, M. Elderkin?

M. ELDERKIN: Je ne parle que de oui-dire, mais on m'a laissé entendre qu'il s'agit de \$25,000.

Le PRÉSIDENT: Il me semble, d'après de nombreux témoignages que nous avons, que la pratique des banques, au cours des dernières années, de demander un solde compensateur en plus de l'intérêt comme une condition du consentement d'un prêt, est une réflexion du coût accru de l'argent, si je puis m'exprimer de cette façon. Il se peut fort bien que, étant donné une détente de la présente rigidité des plafonds de taux d'intérêt, cette pratique diminuera de beaucoup. Si elle ne diminue pas, notre Comité pourra peut-être alors être autorisé à examiner la situation alors existante et découvrir pourquoi une pratique, qui avait été expliquée comme une réflexion d'une situation anormale à l'égard de l'argent et des taux d'intérêt, se continue dans une nouvelle période normale. Est-ce clair?

M. ELDERKIN: Monsieur le président, en ce qui concerne la question des soldes compensateurs en rapport aux prêts, ceci se fait communément aux États-Unis depuis bien des années. C'est maintenant un fait qu'ils s'éloignent graduellement des soldes compensateurs; ils ont constaté qu'un solde compensateur n'est rien moins qu'un bénéfice entier pour la banque, pour la simple raison qu'elle doit maintenir une réserve-encaisse pour le solde compensateur. Nous les rattrapons donc un peu ici.

Une VOIX: Ils trouveront un moyen de le contourner.

M. ELDERKIN: Non, ils ne trouveront pas un moyen de le contourner, parce que c'est un dépôt aux termes de la définition. Mais il y a une tendance à